



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 15417

Texte de la question

M Georges Marchais attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la diminution des moyens financiers destines aux actions de prevention du risque alcool dans le Val-de-Marne. Le comite departemental du Val-de-Marne de l'association nationale de prevention de l'alcoolisme constate une amputation de 9,7 p 100 de son budget 89 qui fait suite a l'affaiblissement de ses moyens d'intervention survenue en 1988. On assiste dans le Val-de-Marne a un veritable demantelement progressif du dispositif de prevention de l'alcoolisme prejudiciable a la lutte contre ce fleau et ses consequences. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour donner au comite departemental du Val-de-Marne de l'association nationale de prevention de l'alcoolisme les moyens de remplir sa mission.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue a la sante tient a assurer l'honorable parlementaire de sa determination a poursuivre les efforts entrepris depuis de longues annees pour lutter contre l'alcoolisme et moderer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Il l'informe qu'il a obtenu en 1990 pour la premiere fois depuis plusieurs annees une augmentation tres sensible des credits de lutte contre l'alcoolisme, soit une dotation de 139 275 452 francs sur le chapitre 47 - 14, article 52 (actions deconcentrees dans les DDASS) dont 9,3 millions de francs au titre des mesures nouvelles. Ceci a permis de faire progresser les enveloppes departementales d'un taux de 4 p 100 et donc de prendre en compte le surcout entraine par la revalorisation de la profession infirmiere, la hausse des cotisations a la Caisse nationale de retraite des agents des collectivites locales et l'application de l'avenant no 202 de la convention collective de 1966 relatif a la revalorisation des echelles indiciaires des personnels de categories B, C et D En ce qui concerne le departement du Val-de-Marne, l'enveloppe globale affectee pour la prevention de l'alcoolisme s'est elevee a 5 619 800 francs et permet donc de redresser partiellement une situation rendue en effet difficile par les restrictions budgetaires des annees anterieures.

Données clés

Auteur : [M. Marchais Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15417

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 3007